

**Clôture de la journée nationale des porteurs de projet (article 51)
23 novembre 2023**

Discours de Monsieur François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention

Madame la Rapporteuse générale, chère Natacha LEMAIRE,

Mesdames et messieurs,

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai vu des projets qui font effectivement part à la créativité et qui montrent un peu toute la créativité de notre écosystème. C'est remarquable. Ce principe de la méthode expérimentale est effectivement, quelque chose auquel je tiens et qui va servir pour les décisions publiques de demain. C'est évident. Alors certes un décideur public ou politique doit décider, c'est même une fonction, mais il doit décider avec l'évaluation du rapport bénéfice risque pour chaque décision et de son coût pour la société, bien entendu.

J'ai vu des choses très intéressantes pour l'enfant, sur l'obésité, sur ces soins dentaires en Ehpad, qui est quelque chose d'essentiel, qui répondent à beaucoup de mes préoccupations aujourd'hui : de lutter contre toutes les inégalités d'accès à la santé, qu'elles soient territoriales, qu'elles soient financières, qu'elles soient sociétales - pour certains publics, par exemple le public des Ehpad. Et puis aussi faire rentrer la prévention dans l'ensemble de notre préoccupation – et on voit bien que les projets que j'ai pu voir d'un peu plus près, on parle de prévention derrière.

Diversité d'innovation, croiser les regards et réfléchir collectivement à comment faire avancer les choses, je crois que c'est vraiment ce que vous avez fait aujourd'hui et c'était nécessaire. Et ça a permis de matérialiser ce Collectif 51 dont j'entends beaucoup parler et je vois qu'il est particulièrement vivant et dynamique. C'est ce qui fait l'intérêt : la rencontre entre l'innovation, le terrain et l'application pratique, c'est l'intérêt de cet article 51.

Vous le savez je suis plutôt un homme de terrain et je suis un homme pressé. Donc 4 ans – pas pour des échéances politiques, ça n'a pas d'importance – mais 4 ans pour moi, c'est long. Donc effectivement je suis pour qu'on puisse avancer.

Nous avons besoin de nouvelles organisations de prise en charge, la refondation que nous devons fournir tous ensemble à notre système de santé est essentielle. On voit bien les difficultés qu'il y a que ce soit en ville, que ce soit à l'hôpital, que ce soit pour tous les professionnels de santé. Nous avons besoin de retrouver l'objectif de notre système de santé. Cet objectif qui est la réponse aux besoins des patients et non plus simplement le maillage en une offre de soin. Et c'est vraiment tout ce que j'ai vu en tout cas dans les expérimentations et dans ce que vous nous montrez en termes d'innovation. Et on voit bien que ce côté terrain c'est vraiment ce qui ressort aussi : des mises en charge locales, ça ne peut que me réjouir parce qu'en plus ça coïncide avec ce que nous sommes en train de faire avec le Conseil national de la refondation en santé : c'est

justement aller au niveau local pour identifier ce qui se passe sur le terrain et puis de les pousser un peu plus en avant. Donc c'est vraiment, c'est vraiment remarquable.

En plus c'est une méthode qui se fonde sur l'évaluation et là je vous suis sur l'importance d'une évaluation. La Première Ministre Élisabeth Borne dans son premier discours, elle a dit que sa façon de travailler ce serait « écoute action et résultats » et je signe complètement là-dessus, c'est à dire « Écouter ce qui se passe, écouter les idées, les mettre en action mais surtout évaluer les résultats ». Et je crois que c'est ça qui est important, c'est ce qui nous guidera en tout cas dans la mise en œuvre de la politique de santé.

Alors, l'article 51 libère l'innovation mais l'encadre, et cet encadrement a tout son sens, nous devons en tirer tout le parti.

En allant plus vite ? Oui, bien sûr, si on peut. Je pense que même pour vous, porteurs de projets, ça peut être un petit peu frustrant, c'est compliqué, c'est difficile, mais il faut voir qu'au bout, quand vous arrivez, c'est quand même une valeur importante de ce qui a été réalisée. Vous avez un label, quelque part, article 51, qui fait qu'on ne discute plus de l'intérêt et de l'évaluation.

Quatre ans après la mise en place de ce dispositif, vous êtes très nombreux à avoir répondu à l'appel : 130 projets autorisés à peu près, déploiement qui concerne 500 000 citoyens de notre belle République. Une diversité qui va un petit peu dans tous les sens, et c'est remarquable avec le numérique en santé, la télémédecine, la prévention (le projet sur le surpoids dans les familles), la prise en charge des maladies chroniques, la lutte contre le cancer avec le suivi à domicile, la coordination ville-hôpital et puis l'adaptation surtout aux réalités de terrain, à ce que vous vivez professionnels sur le terrain, auprès des patients.

Donc ce succès, c'est déjà le vôtre, c'est vous qui apportez ça. Autour de l'équipe de l'article 51. Donc pour cela je tiens vraiment à vous remercier, vous nous apportez des idées, vous contribuez fortement à la construction de cette refondation du système de santé et ça, c'est ce qui est le plus important.

Nous arrivons dans une période charnière puisqu'il y a une quarantaine - à peu près, un petit peu moins - d'expérimentations qui arrivent à terme en 2023. Il va falloir choisir. Nous avons 2 axes : généraliser les expérimentations qui ont fait leur preuve et puis faire des boutures à travers tout le territoire national, c'est la finalité quand même de l'article 51.

Gros travail ensuite pour accompagner cette généralisation, il faudra probablement élaborer des mesures législatives, réglementaires. J'y suis tout à fait prêt, y compris à faire une loi de santé si nécessaire. La mise en place de systèmes d'information, tout ce qui concerne l'hébergement des données de santé, leur sécurité que vous connaissez mieux que moi, puisque vous êtes dans ce milieu-là - tout ce qui va nous arriver, mais qui va être très positif, finalement. Je vois ça avec beaucoup d'enthousiasme.

D'autre part, évaluer ça veut dire aussi que quand ça ne marche pas, on arrête. Et il va falloir, avoir le courage d'arrêter. Mais aussi de capitaliser sur cet arrêt, parce qu'une expérimentation qui s'arrête, ce n'est pas un échec. Karl POPPER, philosophe, qui a théorisé un peu la méthode expérimentale disait « la science progresse par essai et erreurs, par conjectures et réfutations ». Ça c'est vrai, tous ceux qui sont en laboratoire ou qui expérimentent le savent bien. Je préfère aussi ce que disait Albert EINSTEIN : « une personne qui n'a jamais commis d'erreur n'a jamais tenté d'innover ». Ça m'intéresse beaucoup parce que l'innovation est forcément synonyme de beaucoup de chemins qui se terminent sans issue mais d'un autre côté il y en a tellement d'autres qui arrivent au bout et c'est ça aussi qui vous pousse pour continuer dans le cadre de l'innovation.

Il va falloir poursuivre la dynamique du dispositif et continuer. Les équipes nationales, les équipes régionales au niveau des ARS sont totalement mobilisées. Merci pour cette mobilisation, merci pour cette organisation et ces réunions qui viennent enrichir la boîte à outils de solutions que je veux absolument porter à l'échelle des territoires avec ce qui va remonter également du CNR santé.

L'article 51 nous permet de vous accompagner dans les projets, de vous aider dans la gestion de ce projet, dans son évaluation, ce qui est essentiel, d'incuber les bonnes idées, d'aider à trouver les financements ce qui est totalement indispensable et aussi de murir ces idées qui peuvent survenir sur le terrain et en faire de beaux projets pour notre système de santé de demain.

Vous l'avez compris, je suis convaincu. Mon expérience ancienne concernant l'article 51 n'était pas forcément enthousiasmante, je le dis en toute honnêteté. Je m'étais trompé.

Bravo pour tous ces beaux projets. Je pense que nous allons nous revoir parce que toutes les pierres que vous apportez vont permettre de reconstruire notre système de santé, pour la santé de demain.

Gardez toujours présent à l'esprit les éléments qui pour moi sont essentiels : innover bien sûr toujours mais innover avec un objectif : 1. pour le bien des patients, 2. pour le bien des professionnels de santé pour qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions. Je sais que vous allez rester dans ces objectifs, vous pourrez compter sur moi pour vous soutenir.

Merci.